

**Cahier des charges des plateformes-ressources en EPS/PS :
les pôles régionaux de compétences
en Education pour la Santé (EPS) et Promotion de la Santé (PS)**

Procédure 2010 - 2012

Contexte

Publié en janvier 2001, le Plan National d'Education Pour la Santé (PNEPS) fixait comme objectif « l'accès de chaque citoyen à une éducation pour la santé de qualité (EPS) ». Outre la formation et la recherche, le plan visait le développement de l'EPS en région en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre de schémas régionaux d'éducation pour la santé (Sreps).

Ces schémas, pilotés par les DRASS, avaient comme ambition d'organiser, au sein d'un territoire donné, avec et pour les populations, un service public d'éducation pour la santé.

Pour mettre en œuvre les SREPS, les DRASS ont pu s'appuyer sur des réseaux d'acteurs appelés dans la circulaire « pôles régionaux de compétence en éducation pour la santé ». L'appel à projets national piloté par l'Inpes à partir de 2004 a permis de soutenir la structuration de ces pôles, portés dans 8 cas sur 10 par les comités régionaux d'EPS (CRES/CODES aujourd'hui IREPS), et de doter chacune des 26 régions de France.

Les pôles régionaux de compétences en éducation pour la santé et Promotion de la Santé sont des plateformes ressources offrant des services à tout acteur institutionnel ou associatif intervenant dans le champ de l'EPS/PS. Ils fédèrent les compétences et ressources en EPS/PS présentes dans la région et constituent des carrefours d'échange entre tous les acteurs impliqués dans l'éducation et la promotion de la santé (institutions, professionnels, associatifs ...).

Ce sont des lieux de synergie, de mutualisation, de capitalisation et d'initiatives. En effet, la structuration en pôle de compétence a eu un impact sur :

- l'élargissement de l'offre des services et l'amélioration du potentiel de réponses ;
- sur la meilleure coordination des réponses apportées aux acteurs de terrain ;
- sur la mutualisation et la capitalisation qui facilitent pour de nombreux pôles la création d'outils de formation¹, de conseil en méthodologie de projet², en documentation³...

Ainsi les pôles de compétences ont contribué à l'amélioration de la qualité des programmes et des actions en EPS, ainsi qu'à la professionnalisation des acteurs. Ils ont joué un rôle important dans le développement d'une culture commune, voire de projets communs entre structures d'une même région et introduit plus de complémentarité dans les interventions.

L'ARS dispose aujourd'hui d'un levier performant constitué d'un réseau d'associations mobilisées sur ces fonctions support en lien jusqu'alors avec le schéma régional d'éducation pour la santé des services de l'Etat.

Après 6 années d'expériences dont l'évaluation du dispositif a démontré tout l'intérêt, l'INPES souhaite aujourd'hui consolider ces pôles par des conventions d'objectifs pluriannuelles.

Pour cela, l'INPES définit un cahier des charges structurant précisant le fonctionnement du pôle, ses principes de développement, ses missions, sa composition, le mode de suivi et d'évaluation ainsi que les modalités d'appréciation de la conformité du Pôle au cahier des charges.

Pour compléter et illustrer les missions du pôle, une liste d'activités non exhaustive est portée en annexe 1.

¹ Référentiel de formation « Grand Est »

² CD Rom « Méthodologie et évaluation d'actions ou de programmes de santé publique »

³ Base de données Bib-Bop

I. Les enjeux liés au développement et à la structuration de l'EPS/PS en région :

- l'amélioration de la qualité des actions
- la professionnalisation des acteurs
- l'articulation et la complémentarité des politiques et des interventions
- une meilleure couverture des territoires
- un élargissement des actions à des milieux et populations

II. Le fonctionnement du pôle régional de compétences en EPS/PS

Chaque pôle est porté par une association qui anime le pôle et coordonne l'activité de la plateforme.

Une instance de pilotage, permettant la concertation entre les partenaires qui participent au pôle décide de l'orientation générale du projet et des activités mises en œuvre au sein de la plateforme.

(Voir illustration en annexe 1)

III. Les principes de développement du pôle

Les missions et activités du pôle régional de compétences en EPS/PS s'inscrivent autour de 5 principes :

1- Les actions du pôle contribuent à promouvoir des démarches intersectorielles

Les déterminants de santé des populations sur lesquels doit pouvoir agir la promotion de la santé, relèvent de nombreux secteurs : santé, social, médico-social... Pour pouvoir intervenir dans ces secteurs, le pôle doit pouvoir mobiliser des acteurs de ces secteurs pour faciliter la mise en place d'actions adaptées au plus près des besoins des populations et de leurs milieux de vie.

2- Les services du pôle améliorent la couverture territoriale régionale

Le pôle veille à développer une offre de services accessible à tous les acteurs de proximité de la région selon des modalités diverses qui peuvent aller par exemple de la mise en place de lieux relais à l'organisation d'ateliers répartis au plus près des demandes ou en utilisant des moyens de communication comme Internet.

3- Les actions du pôle visent à mobiliser et accompagner les acteurs locaux pour le développement d'une dynamique locale en EPS/PS

Le pôle intervient en soutien aux politiques territoriales sur la Promotion de la santé par différents moyens : par une approche de sensibilisation des élus, en participant au diagnostic territorial, en apportant un soutien méthodologique dans le cadre des Contrats locaux de santé ou aux Ateliers Santé Ville.....

4- Le pôle est engagé dans une démarche qualité

Le Pôle doit avoir le souci constant de délivrer un service de qualité. Seule l'entrée dans une démarche qualité permet d'avoir une appréciation du service rendu par l'examen régulier de points clés s'agissant du fonctionnement du pôle, de sa pratique et des activités qu'il mène.

5- Le pôle valorise et communique sur ses activités

Pour rendre visible ses activités auprès des acteurs régionaux et plus largement, chaque pôle devra mettre en place des outils de communication :

- une plaquette de présentation du pôle indiquant sa composition, ses missions...
- un site Internet du pôle, outil incontournable pour informer sur le pôle, présenter ses missions, ses membres, ses outils...
- des lettres électroniques comportant des informations sur le pôle et les activités en EPS/PS menées en région.

Pour faciliter la communication des membres du pôle en interne, le pôle mettra en place un site Intranet ou un Environnement Numérique de Travail de Groupe (ENTG).
Le pôle participera aussi aux différentes manifestations qui auront lieu en région.

IV. Les missions du pôle régional de compétences en EPS/PS

Les missions des pôles régionaux de compétences en EPS/PS s'articulent autour de 4 types de services :

- un centre de ressources
- un appui aux acteurs régionaux
- des espaces d'échanges de pratiques
- un appui aux politiques régionales

1. Le centre de ressources

Le Pôle met à disposition de tous les acteurs régionaux :

- une **base de données documentaire** accessible pour tous, contenant des outils d'intervention en EPS/PS et une bibliographie. La base s'intégrera à terme dans un réseau national documentaire ;
- une **base de données** de personnes ressources **en formation** en EPS/PS ;
- une **base de données** de personnes ressources **en conseil en méthodologie de projets**.

2. Un appui aux acteurs régionaux sous plusieurs formes :

a- Le Pôle propose un service **de conseil en méthodologie et évaluation de projets**.

Le conseil en méthodologie de projets s'entend de l'aide ponctuelle apportée par le pôle en réponse à la demande d'un acteur de terrain à un accompagnement plus soutenu dans le temps. De l'analyse de situation à l'évaluation d'une action, le pôle met à disposition des acteurs régionaux les compétences adaptées pour aborder les différentes étapes de la vie d'un projet.

Le conseil en méthodologie de projets nécessite un savoir-faire et un savoir-être, des compétences et des techniques spécifiques.

(Voir illustration en annexe 1)

b- Le Pôle développe une offre de **formation en EPS/PS** en réponse aux besoins repérés en région.

Dans le cadre de la formation en EPS/PS, le pôle contribue à l'amélioration des connaissances et des pratiques des professionnels. Il :

- organise des formations en EPS/PS ;
- apporte son soutien en ingénierie de formation ;
- forme aux démarches et outils d'amélioration de la qualité des interventions et de leur évaluation ;
-

La formation donnera l'occasion aux pôles de collaborer avec les écoles de formation initiale comme les IFSI, les IRTS...ainsi que les Universités.

Pour mettre en place ses formations et s'assurer de la qualité des programmes proposés, le pôle pourra s'appuyer sur les outils, guides et référentiels qui existent en la matière comme le *guide repères « ingénierie en formation continue d'éducation pour la santé »* élaboré par l'INPES.

Après la réalisation d'une formation, le pôle doit en faire l'évaluation pour apprécier l'atteinte des objectifs : la formation a-t-elle répondu aux attentes des participants ? Leurs connaissances s'en trouvent-elles améliorées ? Leur pratique va-t-elle être modifiée ?...

c- Le Pôle facilite l'accès à la **documentation** qui sert notamment d'appui au conseil en méthodologie de projets. Pour cela, il met à disposition des acteurs une base de données documentaire qui doit être accessible par Internet.

d- Le Pôle offre un **accompagnement à l'utilisation d'outils d'intervention en EPS/PS⁴** dans le cadre des actions mises en oeuvre par les acteurs.

La réalisation d'actions d'EPS/PS nécessite quelquefois l'emploi d'outils d'intervention en EPS/PS divers dont les acteurs connaissent généralement assez mal le maniement. Pour faciliter leur utilisation en les faisant mieux connaître, le pôle peut :

- organiser des ateliers de présentation d'outils
- organiser des séances d'analyse d'outils en utilisant le *référentiel des critères de qualité des outils d'intervention en éducation pour la santé* produit par l'INPES et s'inscrire dans le dispositif « Pédagothèque » animé par l'Institut.⁵

e- Le Pôle sensibilise et promeut la **démarche-qualité** et les outils adaptés auprès des acteurs régionaux.

3. Des espaces d'échanges de pratiques

Le Pôle offre un lieu d'échanges et de partages d'expériences sur les questions d'EPS/PS entre professionnels intersectoriels (santé, social, éducation, médico-social...) leur donnant ainsi la possibilité d'enrichir et de faire évoluer leur pratique.

Le Pôle est aussi un lieu de réflexion notamment avec les universités, sur l'analyse des processus d'interventions en EPS/PS. Le pôle, de par son expérience et cette collaboration avec le milieu universitaire, pourra ainsi être force de proposition quant à l'élaboration de protocoles pour la mise en oeuvre d'actions d'EPS/PS performantes.

4. Un appui aux politiques régionales

A la demande des décideurs régionaux, le pôle met à disposition des compétences pour :

- l'analyse de besoins ;
- l'aide à l'élaboration de programmes ;
- l'aide à l'évaluation des programmes de santé ;
- la formation et la sensibilisation des élus locaux sur les questions d'EPS/PS ;
- ...

V- La composition des pôles

Une entité par région anime le pôle, c'est le « porteur du pôle » et les autres membres sont appelés « partenaires du pôle ». Le rôle du porteur de pôle est de coordonner l'activité de la plate-forme ressources ; celui des partenaires de contribuer aux missions du pôle par le développement d'activités et de prestations.

⁴ Les outils d'intervention en éducation pour la santé sont des ressources à la disposition de l'intervenant pour le travail sur des savoirs, savoir-faire et savoir être dans le champ de la santé. L'utilisation de ces outils implique l'interaction entre l'intervenant et le destinataire et s'inscrit dans une logique de promotion de la santé.

⁵ Pour ce dispositif, le pôle devra désigner un référent « Pédagothèque » qui sera l'unique interlocuteur de l'INPES et de l'ARS.

Le référent est en charge de la coordination du dispositif dans sa région. Il intervient dans :

- o le choix des outils et des experts ;
- o est présent à toutes les analyses ;
- o est chargé de l'écriture et de la finalisation de la grille qui est intégrée dans le référentiel ;
- o il est présent aux réunions nationales animées par l'INPES.

Lors de l'analyse d'un outil, le référent doit réunir un groupe de 2 à 6 personnes composées d'experts en EPS et d'experts du champ thématique, du milieu et/ou du public de l'outil analysé.

1- Les ressources humaines du pôle

Le pôle dispose de personnels qualifiés de niveau I et II pour chacune des missions, à savoir : le conseil en méthodologie et évaluation de projets, la formation en EPS/PS, la documentation et l'accompagnement à l'utilisation d'outils d'intervention en EPS/PS (Voir § IV),

2- Les partenariats établis

Le pôle associe à ses activités en fonction des domaines ou des milieux visés les acteurs ressources qui mènent des actions en EPS/PS sur la région.

(Voir illustration en annexe 1)

Un document contractuel (charte, convention, protocole d'accord...) viendra encadrer et formaliser ces partenariats précisant l'adhésion des membres aux objectifs et actions du pôle ainsi que l'engagement de chacun des partenaires dans le respect du cahier des charges des pôles.

VI- Le suivi des activités et l'évaluation du pôle

Pour faciliter le suivi de l'activité des pôles au niveau national et permettre le recueil de données homogènes, le pôle remplira annuellement un outil de reporting qu'il transmettra à l'INPES et à l'ARS.

Cet outil commun à tous les pôles de compétences, permettra :

- d'avoir une vision globale de l'activité des pôles une fois les données agrégées ;
- de comparer les données entre région, d'une année à l'autre ;
- de mettre en place l'évaluation du dispositif global.

Le tableau de bord comportera des informations sur le fonctionnement (la composition du pôle, les modalités de partenariats...) et l'activité du pôle (l'aide à la formation, l'accompagnement en méthodologie de projets...).

Voir le document « outil de reporting » en 2.

Le pôle pourra, s'il souhaite compléter les données transmises, transmettre à l'INPES toute pièce complémentaire.

VII- La conformité au cahier des charges

L'appréciation de la conformité du Pôle au cahier des charges constitue un gage de qualité pour l'ARS et les acteurs régionaux qui bénéficient de ses services.

A ce titre, l'INPES en concertation avec l'ARS vérifie cette conformité sur la base de ce cahier des charges. Ce sera un préalable à la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'INPES pour une subvention.

Cette appréciation se fait sur la base d'un dossier type que le pôle remplit et transmet à la Directrice Générale de l'INPES et à l'ARS.

L'INPES, en lien avec l'ARS ira voir le pôle sur site.

(Voir le schéma et le dossier type en annexe3)

Les éléments du dossier type, complétés des informations recueillies lors de la visite en région feront l'objet d'une analyse secondaire synthétisée dans un rapport qui sera transmis à l'ARS puis à la Directrice Générale de l'INPES pour validation. Le rapport fera état de la conformité si les éléments fournis satisfont au cahier des charges.

Dans le cas contraire, le pôle sera informé des améliorations à apporter à son projet.

Dans les deux cas, un courrier sera adressé au Pôle.

VIII- La demande de financement, base de conventionnement avec l'INPES : modalités pratiques

1. Pour l'appréciation de la conformité au cahier des charges

Le dossier demandé au porteur comportera obligatoirement :

- A. le dossier de conformité complété avec ses pièces jointes (*Voir modèle type en annexe3*)

2. Pour la demande de financement

Le dossier demandé au porteur comportera obligatoirement:

- a. **un courrier de demande de financement** indiquant le montant total de la subvention demandée ;

- b. **un dossier Cosa** dûment rempli ;

- c. la **description du projet** :

Le porteur de pôle complétera le dossier Cosa par un document descriptif de son action pour les 3 années à venir.

Pour chacune des années concernées par la convention pluriannuelle, le porteur présentera le projet sous forme de fiches-projets (*Voir modèle type en annexe4*) par type de services (conseil en méthodologie de projets, formation...).

Pour chaque service, le porteur détaillera les activités prévues.

- d. Le **budget prévisionnel** : S'agissant des éléments budgétaires, le porteur présentera le budget global du projet et par type de services. Dans chaque budget « services », le porteur détaillera le budget par activité.

Le projet peut être cofinancé. Dans le cas d'un co-financement, le porteur doit présenter le budget global.

Une ligne budgétaire destinée à participer à deux réunions nationales annuelles d'échange de pratiques devra être prévue.

- e. un **calendrier** des activités (descriptif au moins trimestriel des activités) pour chacune des années.

3. Le calendrier de la procédure

L'envoi des dossiers de conformité⁶ et de demande de financement à l'INPES

Les dossiers **complets (version papier en 2 exemplaires chacun)** seront adressés à l'INPES au plus tard le **30 juin 2010**.

Une version électronique des dossiers complets sera également transmise par le promoteur à l'INPES (en format **MS Word ou RTF**. Pas de format PDF) à l'adresse suivante :

projetEPS@inpes.sante.fr.

L'envoi des dossiers par voie postale (version papier) **et** en version électronique est **obligatoire**.

L'envoi des dossiers de conformité et de demande de financement à l'ARS

Une copie des dossiers **complets (version papier en 2 exemplaires chacun)** devra être adressée à l'ARS de la région du porteur au plus tard le **30 juin 2010**.

Cet envoi est obligatoire ; ces dossiers étant nécessaires à la visite sur site.

⁶ Annexe 2

Les visites sur site

Après réception des dossiers, l'INPES en lien avec les ARS effectueront des visites sur site qui débuteront à compter de la deuxième quinzaine de juillet 2010.

Annexe 1

Annexe technique : Quelques exemples de contenu

II Le fonctionnement du pôle régional de compétences en EPS/PS

Les instances de pilotage prennent différentes appellations : comité de pilotage, instance de coordination, instance de concertation...

IV Les missions du pôle régional de compétences en EPS/PS

Le conseil en méthodologie et évaluation de projets

Il peut revêtir diverses formes. A ce titre, le pôle peut :

- apporter un soutien méthodologique aux acteurs de terrain à la demande des institutions ou des acteurs eux-mêmes dans le cadre d'appel à projets régionaux ou autre ;
- accompagner l'évaluation des programmes et des actions ;
- aider à la mise en place d'Ateliers Santé Ville (ASV) ;
-

L'accompagnement en méthodologie est aussi un moyen de favoriser des collaborations et d'aider au développement d'actions en EPS/PS dans des milieux spécifiques comme l'Education Nationale, le milieu du travail, le milieu carcéral...

Outil : dossier documentaire, INPES, « conseiller : des compétences, des méthodes et des outils.

V La composition des pôles

La structure porteuse : c'est la structure référente pour les financeurs du pôle. Elle anime le pôle.

Les partenariats établis

Le pôle doit pouvoir associer tout acteur ressource qui mène des actions en EPS/PS sur la région.

Les membres du pôle pourront être :

- des associations thématiques de lutte contre le cancer
- des associations de prévention des conduites addictives
- des associations de prévention des IST et du VIH
- des organismes mutualistes
- des associations de patients
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive